

C. En cas de colocation,

souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires⁽⁶⁾ : oui non

1. Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires (en Euros)⁽⁷⁾ :

2. Montant récupérable par douzième (en Euros) :

